

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale de la recherche et de l'innovation

Service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale

Département des politiques d'incitation à la R&D

1 rue Descartes 75231 Paris Cedex 05

www.recherche.gouv.fr

Paris, le 31/01/2018

DÉCISION D'AGRÉMENT

(Dépenses d'innovation)

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément prévu au 6° du k du II de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

HORIZON TELECOM

(siren: 343848974)

Cet agrément est accordé au titre des années : 2018,2019,2020,2021,2022.

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse, avant le terme de la dernière année.

Pour la Ministre et par délégation

La cheffe du département des politiques d'incitation à la recherche et au développement

Christine COSTES